

COMMUNE DE BEAUFORT EN SANTERRE

COMPTE RENDU Séance du 05 juin 2026

Date de Convocation :	L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par Monsieur Arnaud COQUART, Maire, se sont réunis en session ordinaire, en la salle de la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Arnaud COQUART, Maire.
26 mai 2026	Les membres présents en séance : Messieurs Arnaud COQUART, Didier DAUMONT, Éric LE DIVENAH, David CRETEL et Mesdames Sandrine DOZINEL-MOREAU, Sylvie CHUETTE et Amélie CROHIN.
<u>MEMBRES</u>	Le ou les membres excusés (s) : Frédéric LEDOUX Valérie RUCHOT Cyndie CARTON Marie-Lyne FAROUX
En exercice : 11	Le ou les membres absent (s) :
Présents : 07	Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Frédéric LEDOUX à Sylvie CHUETTE Valérie RUCHOT à Didier DAUMONT Cyndie CARTON à Sandrine DOZINEL-MOREAU Marie-Lyne FAROUX à Arnaud COQUART
Absents : 04	Mr Éric LE DIVENAH a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.
Excusés : 04	
Votants : 11	

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mr le Maire demande à rajouter quelques points concernant :

- une modification sur la délibération des indemnités des adjoints.
- Ticket de manège – Fête foraine
- Carte cadeau pour les examens et l'achat de calculatrice pour les arrivées en 6eme
- Cadeau de Noël pour les enfants
- Colis des aînés et repas des aînés.

Le Conseil Municipal approuve ces ajouts

Délibération D-2026-22 : Election du délégué en vue des élections sénatoriales

Mr le maire explique à l'assemblée qui lui appartient d'élire un délégué parmi le

Conseil Municipal pour voter lors de l'élection sénatoriales du 27 septembre prochain. Il est donc procédé à l'élection de ce délégué.

- Nombre de conseillers présents : 7 (quorum atteint)
- Nombre de pouvoirs accordés : 4
- Nombre de votants : 11
- Désignation d'un secrétaire : Mme Dozinél-Moreau Sandrine
- Membre du bureau (2 conseillers les + âgés et 2 conseillers les + jeunes) : Mme Sandrine Dozinél-Moreau, Mme Amélie Crohin, Mme Sylvie Chuette et Mr Didier Daumont.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret à majorité absolue.
- Candidat : Mr Didier Daumont
- Vote de chaque conseiller
- Les résultats :
 - Nombre de bulletins : 11
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Mr Didier Daumont : 11 voix

Mr Didier Daumont a obtenu la majorité absolue.

Il est donc proclamé délégué.

Délibération D-2026-23 : Election des suppléants en vue des élections sénatoriales

Mr le maire explique à l'assemblée qui lui appartient d'élire 3 suppléants du délégué parmi le Conseil Municipal pour voter lors de l'élection sénatoriales du 27 septembre prochain. Il est donc procédé à l'élection de ces suppléants.

- Nombre de conseillers présents : 7 (quorum atteint)
- Nombre de pouvoirs accordés : 4
- Nombre de votants : 11
- Désignation d'un secrétaire : Mme Dozinél-Moreau Sandrine
- Membre du bureau (2 conseillers les + âgés et 2 conseillers les + jeunes) : Mme Sandrine Dozinél-Moreau, Mme Amélie Crohin, Mme Sylvie Chuette et Mr Didier Daumont.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret à majorité absolue.
- Candidats : Mr David Cretel
Mme Amélie Crohin
Mme Sandrine Dozinél-Moreau
- Vote de chaque conseiller
- Les résultats :
 - Nombre de bulletins : 11
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Mr David Cretel : 11 voix
- Mme Amélie Crohin : 11 voix
- Mme Sandrine Dozinél-Moreau : 11 voix

Mr David Cretel, Mme Amélie Crohin et Mme Sandrine Dozinél-Moreau ont

obtenu la majorité absolue.
Ils sont donc proclamés suppléants du délégué.

Délibération D-2026-24 : Désignation du correspondant défense

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il appartient à celui-ci de désigner, parmi ses membres, un correspondant défense. Mme Cyndie Carton fait acte de candidature pour exercer cette fonction.

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-25 : Demande de subvention du Souvenir Français de Rosières en Santerre

Par courrier électronique en date du 13 mai, Mme Bonte, présidente du comité de Rosières du Souvenir Français, a sollicité l'attribution d'une aide financière.

Après discussion, il est proposé d'accorder une subvention de 50 euros à l'association.

POUR : ...9..... ABSTENTION ...2..... CONTRE ...0.....

Adopté à la majorité

Délibération D-2026-26 : Demande de subvention de l'association Sol'ine – le Quesnel

Par courrier électronique en date du 10 mai, Mme Depoilly, présidente de l'association Sol'ine (Oik Animation), a sollicité l'attribution d'une aide financière.

La commune participant déjà chaque année à l'action de soutien de l'association par l'achat de grilles de tombola, il est proposé de ne pas accorder de subvention complémentaire au titre de l'exercice en cours.

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-27 : Indemnités des élus (annule et remplace la délibération D-2026-09 du 21 mars 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 22 mai, les services de la Préfecture ont signalé une erreur d'interprétation concernant les pourcentages retenus pour le calcul des indemnités de fonction des adjoints au maire dans la délibération précédemment adoptée.

Il convient donc de procéder à une nouvelle délibération afin de rectifier les taux applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les indemnités de fonction des adjoints au maire comme suit :

- 1er adjoint : 10,89 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique (en remplacement du taux de 100 % mentionné par erreur dans la précédente délibération) ;
- 2e adjoint : 0 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique, conformément à sa demande de ne pas percevoir d'indemnité ;
- 3e adjoint : 10,89 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique (en remplacement du taux de 100 % mentionné par erreur dans la précédente délibération).

Les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-28 : Ticket de manège – Fête foraine

Monsieur le Maire informe qu'il convient au nouveau Conseil municipal de délibérer sur le montant attribué pour les tickets gratuits de la fête foraine.

L'assemblée propose de garder les conditions précédentes soit :

- l'âge de la gratuité des tickets de 18 mois à 18 ans ;
- le budget de 15,00€ de tickets par enfant (soit 6 tickets à 2.50 euros).

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-29 : Récompense aux jeunes diplômés et passage au collège

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de délibérer sur l'attribution d'une carte cadeau pour les jeunes diplômés et l'achat d'une calculatrice pour les entrants au collège résidant sur le territoire.

L'assemblée propose de garder les conditions précédentes soit :

- offrir une carte cadeau d'une valeur de 25 euros, pour tous les jeunes diplômés jusqu'à « BAC+2 » ;
- l'achat d'une calculatrice pour les entrants en 6^e

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-30 : Noël des enfants

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de délibérer sur l'attribution des cadeaux de Noël pour les enfants.

L'assemblée propose de garder les conditions précédentes soit :

- d'attribuer les cadeaux de Noël pour les enfants résidant sur la commune et s'étant fait connaître auprès de la mairie ;
- d'attribuer un cadeau d'une valeur de 20 euros par enfant, pour les enfants de 0 à 10 ans inclus ;
- d'attribuer une carte cadeau de 20 euros pour les enfants de 11 et 12 ans.

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Délibération D-2026-31 : Révision des conditions d'attribution du colis des aînés et de participation au repas des aînés

Vu le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de réexaminer les conditions d'attribution du colis des aînés et participation au repas des aînés.

L'assemblée propose de garder les conditions précédentes soit :

- Repas des aînés ouvert aux habitants de la commune de 60 ans et plus
- Colis des aînés ouverts aux habitants de la commune de 65 ans et plus

POUR : ...11..... ABSTENTION ...0..... CONTRE ...0.....

Adopté à l'unanimité

Questions et informations diverses

Membres des commissions de contrôle des listes électorales

Pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, il faut proposer 2 conseillers (1 titulaire et 1 suppléant) afin d'y siéger. Mme Sylvie Chuette se porte volontaire en tant que titulaire et Mme Amélie Crohin suppléante.

CCID :

Suite à notre délibération d'avril dernier, voici les personnes qui ont été retenues par les finances publiques (courrier reçu le 02/06) :

Titulaires	Suppléants
Mr Moreau Thierry Mme Delange Monique Mr Carpentier Jean-Pierre Mme Carton Cyndie Mme Latrasse Pascaline Mr Detoisien Gérard	Mme Chuette Sylvie Mme Faroux Marie-Lyne Mr Legendre Jean-Luc Mr Daumont Didier Mme Crohin Amélie Mr Ferrera David

L'information sera donnée à chacun dans les prochains jours

Bornage terrain :

Suite aux précédents échanges concernant le bornage de terrains situés rue Folyette, Mr le Maire précise que les opérations suivent leurs cours. Les dossiers sont en cours auprès des services de d'urbanisme compétent.

Repas des aînés 2026 :

La date retenue est le 20 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Le Maire, Arnaud COQUART



